



DECLARATION PREALABLE AU CSA LOCAL DU 24 JUIN 2025

Monsieur le Président, chers collègues,

Nous démarrons ce CSA avec une pensée émue pour l'usager qui a trouvé la mort hier aux abords du Libron, après avoir fait un malaise. Nous exprimons aussi tout notre soutien à notre collègue en fonction qui a porté secours à cet usager avec les moyens dont il disposait pour tenter d'éviter le pire.

Ce dramatique accident vient rappeler la raison d'être des formations PSC1 avec leur recyclage régulier qui, jusqu'à il y a peu de temps étaient régulièrement dispensées aux personnels et largement ouvertes. Dispensées par des formateurs internes qualifiés et reconnus, par des collègues, elles s'inscrivaient dans la culture de sécurité de base qui s'impose compte tenu de la multitude de situations auxquelles les personnels peuvent avoir à faire face au bord de nos voies d'eau.

La CGT rappelle sa position en faveur du maintien de la réalisation de ces stages en régie, alors qu'une externalisation vers des prestataires extérieurs a été décidée au plan national, sans autre traduction pour l'instant qu'une suspension de tous les stages depuis de trop long mois.

Dans le contexte désormais récurrent des fortes chaleurs observées ces derniers jours, force est de constater une application disparate du passage aux horaires décalés sur le terrain. Le déclenchement de cette mesure devrait relever du directeur territorial avec communication à l'ensemble des agents des aménagements horaires et de leurs modalités d'application.

Il nous semble en effet que l'argument de la variation des températures sur le linéaire et les différents sites de travail n'est plus audible compte tenu de la situation relativement homogène de notre DT.

Concernant l'ordre du jour de ce CSA, il prévoit une consultation sur une réorganisation causée par le non-replacement de départs en retraite au sein du service territorial Midi. Les plannings d'astreinte ne pouvant plus être remplis sur les trois secteurs existants, votre proposition est de fusionner les secteurs pour n'en avoir plus que deux à couvrir.

Ainsi donc, l'astreinte est réduite à des cases à remplir dans des tableaux sans considérations des conditions d'intervention forcément dégradées, temps de trajet allongés, risques accrus pour les riverains de la voie d'eau comme pour les agents. Mais les cases sont bien remplies...

La CGT souligne quant à cette réorganisation qui impacte le centre de Béziers, l'effort d'adaptation des personnels, qui, malgré les difficultés ont été force de proposition pour trouver avec leur hiérarchie les meilleures solutions. De nombreuses interrogations demeurent à ce stade.

La question des suppressions de poste se pose aussi pour les emplois saisonniers désormais puisque la masse salariale globale à la DTSO est jugée trop importante, nous serions en sur-effectif, ce qui ne vous empêche pas de proposer à l'ordre du jour une création de poste de cadre supérieur.¹

Alors que des millions continuent d'être dépensés dans des projets pharaoniques de plus en plus sujet à caution dans le contexte budgétaire actuel, nous ne laisserons pas sacrifier encore des emplois dans notre direction territoriale.

A cet égard, nous demandons le retrait de l'ODJ de la consultation sur les PCC dans la mesure où la principale pilote de ce sujet est absente ce jour et que nombre des questions déjà posées dans les instances demeurent sans réponse.

Ce sujet de l'automatisation sera au centre du débat que la CGT organise le 30 juin prochain à Roubia pour défendre l'emploi sur le Canal des Deux Mers et nos missions de service public.

Nous invitons l'ensemble des personnels à y prendre part car leur travail est trop souvent méconnu et qu'aucune perspective ne peut s'imaginer sans ce travail et sa pleine reconnaissance.

¹ En séance le directeur a expliqué qu'il ne s'agit pas d'une création de poste mais du changement d'intitulé d'un poste, étant précisé qu'aucun rapport au CSA n'accompagnait les modifications d'organigramme inscrites à l'ordre du jour